

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par an des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOI DES DÉPARTEMENTS LIMITOPHE

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

à envoyer avec la demande d'abonnement

à un bon dépôt.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Annouces... 25 c. la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8

M. Lafitte et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.



La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Agen, Bourdeaux, Périgueux, and Montsempron-Libos.

Cahors, le 4 Novembre 1875

L'Assemblée nationale est réunie à Versailles, au moment où nous écrivons ces lignes. Des difficultés sérieuses se dressent devant elle, et il n'est pas probable que la dissolution ait lieu sans être précédée de tentatives diverses de la part des ennemis de la Constitution.

Des divergences d'opinion assez vives se produisent depuis quelques jours, dans les journaux et dans les réunions parlementaires, qui ont déjà tenu séance pour arrêter une ligne de conduite.

Il paraît acquis, à la suite de discussions nombreuses, que la priorité de la loi électorale demandée par M. Buffet sera acceptée par les diverses nuances de la gauche, et qu'une interpellation sera formulée par la gauche, si le scrutin uninominal a obtenu la majorité.

On lit dans le Moniteur universel :

Quelques journaux ne peuvent se résigner à voir la crise ministérielle renvoyée à la discussion de la loi électorale; dans leur dépit, ils annoncent chaque jour quelque nouvelle complication, qui ne repose en réalité sur rien. C'est ainsi que l'on a fait d'abord grand bruit des divergences d'opinions qui se seraient manifestées entre M. le garde des sceaux et M. le vice-président du conseil; puis, lorsqu'on a été obligé de reconnaître que ces prétendus dissentiments n'existaient que dans l'imagination de ceux qui les avaient révélés, on s'est retourné d'un autre côté, et on a fait circuler le bruit de quelque nouvel incident que devait amener la retraite de M. le ministre des finances. Or, M. Léon Say, pas plus que M. Dufaure, ne songe à quitter le ministère en ce moment.

Le cabinet, sans distinction, ni exception aucune, paraît décidé à maintenir son programme, qui consiste à demander, dès l'ouverture de l'Assemblée, la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, et à poser la question de cabinet sur le scrutin d'arrondissement.

Avant de quitter la Corse, M. Rouher a prononcé un second discours. C'est à Bastia, dans un banquet qui lui était offert, qu'il a

essayé de glorifier le règne du souverain dont il a été, c'est M. de Casabianca qui a prononcé le mot, « le grand agent d'exécution. » Cette fois-ci, il avait pris pour texte la réforme commerciale.

Certaines paroles de M. Rouher ont été tellement étranges, qu'on ne sait véritablement s'il faut s'en indigner ou s'il faut en rire. Le Français s'indigne; mais au Journal des Débats c'est le rire qui prévaut.

On lit dans le Français :

L'orateur a célébré le libre-échange et le développement du commerce français, en rapportant toute cette prospérité à l'empire. M. Thiers dit : J'ai vaincu la Commune, j'ai libéré le territoire, j'ai emprunté 3 milliards. M. Rouher fit : l'empereur a élevé à 8 milliards notre commerce extérieur; l'empereur a porté à 40 milliards le chiffre de notre fortune mobilière; l'empereur a fait ceci; l'empereur a fait cela. Qu'il y ait une France qui, par son travail, par son activité, par son intelligence, ait été l'auteur principal de ce développement économique, et qui demande seulement à ses gouvernants pour faire toutes ces merveilles qu'ils lui garantissent l'ordre au dedans, la paix au dehors, c'est ce dont M. Rouher, pas plus que M. Thiers, ne paraît se souvenir.

Et pourtant il est un fait évident, c'est que le prodigieux développement économique qui s'est produit depuis la création des chemins de fer est un fait indépendant de l'action des gouvernements. Ces gouvernements ont pu seulement l'entraver quand ils ne lui ont pas donné la sécurité, comme en 1848, ou quand ils ont, comme l'empire, menacé la sécurité de l'Europe. Aussi voyez-vous, chaque fois qu'il n'est pas arrêté par quelque obstacle, ce mouvement se continue sous toutes les étiquettes gouvernementales. Les chiffres établissent que le progrès de la fortune publique a été plus rapide encore dans les années 1872, 1873, 1874, 1875 qu'il ne l'avait été sous l'empire. Cela n'embarrasse pas M. Rouher, et il prétend que la reconnaissance nationale fait honneur à l'empire de la reprise de prospérité qui s'est produite aussitôt après nos désastres.

Il ne faut pas une médiocre hardiesse pour oser parler des legs que nous a laissés l'empire en tombant et pour oser s'en enorgueillir en son nom. Peut-être peut-on hasarder de pareils sophismes en Corse; mais il n'est pas un auditeur français qui n'eût rappelé, indigné, à l'orateur que ce que l'empire nous a laissé, en dehors même des ruines et des douleurs morales, c'est la rançon obligée de plusieurs milliards, la perte de nos départements les plus riches, la moitié de la France ravagée par l'invasion, nos arsenaux vides, notre armée à refaire, notre commerce interrompu et déréglé, nos impôts doublés. Vraiment, de telles audaces ne sont pas pour être entendues de sang-froid!

A la fin de son discours, M. Rouher a de nouveau, avec ces fanfaronnades chères aux partis révolutionnaires, affirmé le prochain triomphe, de ses idées, qu'il définit ainsi : la condamnation de ce qui est, l'exaltation de ce qui a été. Du reste, il compte pour le succès sur la peur que fera au pays le péril révolutionnaire. Il s'empare des paroles de M. Thiers proposant une alliance avec les radicaux pour montrer dans l'empire le seul pouvoir capable de garantir la sécurité aux hommes d'ordre. Preuve nouvelle de cette vérité : c'est qu'il est pour un gouvernement une seule manière de combattre l'empire : faire lui-même cette œuvre de défense sociale dont l'empire prétend sans droit s'attribuer

le monopole. Plus le ministère Buffet-Dufaure se montrera résolu à nous protéger par sa fermeté, plus les chances de l'empire diminueront.

On lit dans le Journal des Débats :

On se rappelle cet écrivain qui disait autrefois à l'empereur, « Sire, faites grand! » M. Rouher fait plus, il fait énorme, gigantesque; sa parole s'enfle comme l'outre d'Éole et éclate sur la malheureuse Ile de Corse avec un bruit de tonnerre, hier sur Ajaccio, aujourd'hui sur Bastia. Si M. Rouher passe encore quelque jours dans ce pays brûlé par un ciel trop chaud, il ne sera bientôt plus maître de son imagination, et nous aurons un orateur poète qui laissera loin derrière lui M. Victor Hugo lui-même, la « bouche d'ombres? ». On avait déjà remarqué, sous l'empire, les tendances dithyrambiques de l'éloquence de M. Rouher; mais l'exercice du pouvoir et le poids des responsabilités mettaient quelque entrave au déploiement de cette étonnante parole; décidément, les hommes n'ont jamais toute leur taille que dans l'opposition, ou, si l'on veut, dans le malheur. M. Rouher, qui a beaucoup lu Sully, a découvert dans ses Mémoires d'un style ordinairement calme et grave « un langage presque biblique, tant il a de grandeur », lorsque l'illustre ministre d'Henri IV parle du commerce, de l'industrie, et de la liberté qu'il faudrait leur donner. C'est de ce langage biblique que M. Rouher s'est inspiré, et sans avoir sous les yeux les Mémoires de Sully nous pouvons affirmer sans crainte que M. Rouher a dépassé le maître.

Il est vrai que Sully n'avait vu, au total, que le règne d'Henri IV, tandis que M. Rouher a assisté au « grand règne » de Napoléon III, ce qui fait sans doute une différence. M. Rouher se vante même d'avoir été « l'humble agent d'exécution » des idées de l'empereur. Comment donc, l'humble agent! « le grand agent! » s'écrie M. de Casabianca, et l'auditoire éclate en applaudissements. Dans un grand siècle tout est grand, avait dit déjà M. Cousin. On le voit, M. Rouher sait animer ces auditeurs de son propre esprit. Ils ne sauraient trouver de comparaison assez démesurée pour exalter leur orateur! A qui le comparer, en effet? M. Rouher parle de Turgot, « penseur profond, noble cœur, éminent homme d'Etat. » M. Laurelli, immédiatement frappé de la ressemblance, s'écrie avec joie : « Vive le continuateur de Turgot! » et les applaudissements lui répondent. M. Rouher constate aussitôt que si ce qu'on appelait la « cabale » n'avait point renversé Turgot, « d'effroyables cataclysmes ne se seraient point abattus sur notre pays. » Hélas! pourquoi a-t-on renversé Turgot? Pourquoi a-t-on renversé M. Rouher?

Ni l'un ni l'autre n'a pu achever son œuvre, mais l'un et l'autre en ont jeté les assises impérissables. Il faut entendre M. Rouher parler des réformes économiques de l'empire. Loin de nous la pensée de nier ce que ces réformes ont eu de hardi et d'utile; mais comme tout cela prend un relief puissant dans l'éloquence de M. Rouher! « Alors la locomotive sillonna de ses feux tous les coins du territoire et parcourut de sa rapidité toutes les parties de la France; les forces de la vapeur se multiplient en centuple, etc., etc. » Avec quels moyens l'empire a-t-il fait tant de choses? Avec son génie d'abord, cela va sans dire, mais aussi avec la démocratie qu'il a su mettre en œuvre. « Vive la démocratie impériale! » s'écrie encore ce même M. Laurelli, dont le nom, porté sur les ailes de l'enthousiasme, mérite bien d'arriver à la publicité. « Oui, la démocratie », continue M. Rouher, non pas la mauvaise bien entendu mais la bonne, non pas l'autre mais la nôtre, « cette démocratie que le principe d'autorité protège, dirige, contient, » comme le frein dirige et contient la locomotive. »

Toujours la locomotive! l'électricité! la vapeur, le télégraphe? les chemins de fer? toutes choses que nous devons à l'empire, que dis-je? à l'empereur. Tel est le refrain de la rhétorique démocratique et impériale. Le lyrisme égaré dans une usine ou dans une gare de chemin de fer, voilà M. Rouher; merveilleux orateur, sans doute, il se ferait une tribune du wagon des bagages! Parfois, pourtant, M. Rouher s'élève davantage : c'est lorsque son cœur est ému en même temps que son intelligence est éblouie. Il dira des Corcés, par exemple, qu'ils sont « enveloppés de leur fidélité » comme d'une cuirasse impénétrable, et s'il parle de la contagion bienfaisante que le spectacle de cette fidélité commence à exercer partout, il montrera l'empire, dont la cause a paru un moment désespérée, reparaitre à l'horizon. « Sous l'action de la vérité, la lumière a éclairé les cimes, pénétré les pénombres, dissipé les brouillards infects, nés de la haine et de la calomnie! »

M. Rouher fait amèrement la critique de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Du régime impérial et de ses terribles conséquences, pas un mot! De l'étroitesse d'esprit de Napoléon I^{er} lorsqu'il s'agissait de liberté, même de la liberté de commerce, rien! Si nous parle du premier empire, M. Rouher fait résonner les mots d'Ansterlitz ou de Wagram; il oublie le blocus continental et cherche vite querelle aux classes dirigeantes de 1830. S'il nous parle du second, il rappelle le traité de commerce; mais il oublie le Mexique et Sedan, et il s'empresse, homme d'ordre qu'il est, d'attaquer la Constitution actuelle avec des arguments empruntés à MM. Naquet et Madier de Montjau, ou d'adresser à M. Thiers, un « chef de parti » comme il l'appelle, des plaisanteries de mauvais goût, qui peut-être sont nouvelles en Corse, mais dont un commis-voyageur ne rirait plus en France.

Nous lisons dans le Courrier du Lot :

« Le Journal du Lot, comme s'il avait épuisé l'arsenal de ses calomnies à l'adresse de l'Empire appelle à son aide la vénérable Gazette du Languedoc, dont le témoignage, en cette matière, est, on le comprend bien, d'une inattaquable impartialité. »

« Donc M. Escande et après lui M... le Journal du Lot prétendent que c'est l'Empereur, que c'est l'Impératrice, que c'est M. Rouher qui ont ordonné la marche sur Sedan. »

Voici une autorité dont le témoignage impressionnera, peut-être, le Courrier du Lot.

« A Sir John Burgoyne, feld-maréchal.

» Wilhelmshöhe, 29 octobre 1870.

« Mon cher sir John, je viens de recevoir votre lettre, qui m'a fait le plus grand plaisir, d'abord parce qu'elle est une preuve touchante de votre sympathie pour moi, et ensuite parce que votre nom me rappelle les temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient ensemble pour la même cause. »

« Vous, qui êtes le Molke de l'Angleterre, vous aurez compris que tous nos désastres viennent de cette circonstance « que les Prussiens ont été plus tôt prêts que nous, » et que, pour ainsi dire, ils nous ont surpris « en flagrant délit de formation. »

« L'offensive m'étant devenue impossible, je me suis résolu à la défensive; mais empêché par des considérations politiques, la marche en arrière a été retardée, puis devenue impossible. Revenu à Châlons, j'ai voulu conduire la dernière armée qui nous restait à Paris; mais LA ENCORE, DES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES NOUS ONT FORCÉS À FAIRE LA

MARCHE LA PLUS IMPRUDENTE ET LA MOINS STRATÉGIQUE, qui a fini par le désastre de Sedan. Voici, en peu de mots, ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870. Je tenais à vous donner ces explications, parce que je tiens à votre estime.

» En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux.

» NAPOLEON. »

Est-ce clair ?

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Les journaux étrangers jugent très sévèrement M. Rouher. Ce qui les étonne surtout, c'est qu'un homme qui devrait mieux que personne respecter le pouvoir ait tenu le langage le plus révolutionnaire. « Si les paroles de M. Rouher ont un sens, dit le *Journal de Saint-Petersbourg*, elles ne peuvent avoir que celui-ci : La réalisation de nos aspirations bonapartistes devant être précipitée par l'avènement des radicaux au pouvoir, nous y aiderons au besoin, car une république conservatrice retarderait l'accomplissement de nos vœux. Cette phrase est malheureuse, et, quand on l'a prononcée, on n'a pas le droit de compter parmi les hommes d'Etat conservateurs. Elle fera sans doute plus pour préserver l'âme honnête du duc de Magenta des conseils des bonapartistes que n'eût pu faire l'insinuation relative à la bataille de Sedan. »

A défaut de l'ordre intérieur, le parti impérialiste nous assurerait-il, s'il venait à triompher, les alliances diplomatiques que l'amiral La Roncière déclarait naguère incompatibles avec l'existence de la République ? Ce n'est pas l'avis du *Times*. « L'empire français, dit-il, était tout au moins une force régulière dans le système politique de l'Europe. Son existence même était, dans une certaine mesure, un défi porté à l'ordre politique qui existait. Mais le danger inhérent à l'existence de l'empire consistait dans sa complète dépendance des desseins impénétrables de l'empereur. La position de celui-ci dépendait trop de considérations personnelles pour être jamais considérée comme stable. Napoléon avait le pouvoir de troubler à un moment quelconque l'équilibre de l'Europe, et les circonstances qui déterminaient sa politique se produisaient dans la sphère incertaine des partis français et de l'agitation révolutionnaire. Il a pu être vrai que tant que la France était satisfaite, l'Europe était tranquille. Mais rien, dans la position de l'empereur, ne donnait à la France une satisfaction permanente. L'empire ne pouvait être regardé comme la réalisation finale des plus hautes aspirations du peuple français. » Tel est, d'après le *Times*, le tableau fidèle du passé. Croit-on que l'avenir serait meilleur ? qu'un troisième empire répondrait mieux que les deux autres aux intérêts de l'Europe et aux aspirations de la France ?

Le Nord est plus sévère encore que le journal anglais pour la diplomatie bonapartiste. « Napoléon III, dit-il, a fait succéder à près d'un demi-siècle d'une paix féconde, une série de conflits sanglants dont, en définitive, la France a été la victime la plus éprouvée. La politique du second empire avait cru faire un coup de maître en détruisant le concert européen ; elle y avait réussi, et un ministre a pu dire avec raison en 1870 : « Il n'y a plus d'Europe ! » Ce que Napoléon III, dans son aveuglement, avait pris pour un chef-d'œuvre d'habileté politique, est devenu pour la France une source de désastres inouïs, et pour l'Europe une cause d'inquiétudes permanentes et d'incessantes luttes sanglantes. » Puisqu'on oublie chez nous les conséquences de la politique bonapartiste, et qu'à peine remis de nos désastres, ceux qui les ont causés peuvent en décliner audacieusement la responsabilité, il est bon que les journaux étrangers nous rappellent notre histoire d'hier. Voilà l'impression que la campagne impérialiste produit autour de nous ! Voilà les souvenirs qu'elle y réveille ! C'est au ministre de l'intérieur à voir quelle réponse il convient de faire aux avertissements qui nous arrivent du dehors.

Moniteur universel.

M. Gambetta, chef du radicalisme constitutionnel apporte dans son langage et dans l'exposition de ses idées politiques une mo-

dération qu'on ne retrouve chez aucun autre chef de parti. Le *Rappel* ne trouve pas M. Gambetta assez avancé, surtout sur la fameuse question de l'amnistie. Le *Rappel* veut cette amnistie immédiate et complète : M. Gambetta l'ajourne politiquement à la fin du mandat des prochaines Assemblées. Ce simple dissentiment suffirait à montrer les différences qui séparent le radicalisme constitutionnel de celui qui ne l'est pas.

Nous avons sous les yeux le texte de l'article qui a valu à l'*Echo d'Ajaccio* les poursuites que nous avons annoncées. Cet article montre une fois de plus ce que sont les bonapartistes du premier degré, c'est-à-dire ceux qui ont pour orateur M. Rouher, et pour écrivain M. Amigues. Voici comment ces observateurs de la légalité, ces défenseurs respectueux du Maréchal, traitent le gouvernement dont il est le chef. Voici, en un mot, le fragment caractéristique de l'article de l'*Echo d'Ajaccio* :

On demeure frappé de l'analogie entre la France et l'Espagne quant aux villes, quant aux campagnes, quant aux passions qui les divisent, et l'on peut être convaincu que, si la France gardait encore pendant quelques années le gouvernement indécis que lui a imposé un groupe de Français sans mandat, nous arriverions fatalement comme en Espagne à une guerre entre les villes et les campagnes, à une guerre dont la première étincelle fut le cri de *rurales* poussé par les communards.

Oui, la France pourrait ressembler à l'Espagne, mais c'est seulement dans le cas où le Gouvernement permettrait à des officiers supérieurs, en activité de service, comme M. l'amiral La Roncière Le Noury, de rédiger, sur un navire de l'Etat et à la tête d'une escadre française, des programmes d'appel au peuple, et laisserait M. Forcioli-Conti, maire d'Ajaccio et réserviste, prendre part, contrairement aux fonctions qu'il tient du ministre de l'intérieur et à la loi militaire, à des manifestations séditieuses. Tant qu'il en sera autrement, la tradition politique espagnole ne sera bien et authentiquement représentée en France que par M. Rouher et M. Amigues : c'est beaucoup déjà, mais ce n'est pas assez pour justifier l'article de l'*Echo d'Ajaccio*.

Informations

Au moment où la Chambre va se réunir, on est heureux de constater l'excellent état des relations de la France avec toutes les puissances étrangères sans exception. Jamais notre politique extérieure n'a été plus correcte, plus modérée, plus conforme aux stipulations internationales. Aucune équivoque, aucun malentendu ne subsiste. Les peuples, comme les gouvernements, rendent une entière justice au caractère essentiellement pacifique de notre diplomatie, et les idées de conciliation et de sagesse ont prévalu dans toute l'Europe. Des événements qui, à d'autres époques, auraient éveillé des susceptibilités et des inquiétudes n'ont eu d'autre résultat que d'affermir la paix et de rendre plus manifeste l'entente des puissances. Telle a été la signification de l'entrevue de Milan et du discours d'ouverture du Parlement de l'empire d'Allemagne. Il y a au point de vue diplomatique une sorte d'apaisement, de détente générale, et l'accord qui s'est produit entre les diverses chancelleries européennes a déjà exercé une influence salutaire sur le langage des principaux organes de l'opinion publique.

On lit dans la *Correspondance-Havas* :

« Les ministres de l'intérieur et de la justice s'occupent du projet de loi sur la presse. Le cabinet du 10 mars a annoncé, dans le programme qu'il a arrêté à son entrée aux affaires, qu'il s'occuperait de proposer une législation pour la presse ; tout porte à croire qu'il songe à tenir ces engagements comme il a tenu les autres, et que le gouvernement déposera un projet de loi. Les études peuvent en être avancées actuellement, mais elles ne sont pas terminées, comme l'a annoncé un journal.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral, commandant en chef l'escadre d'évolutions, les dépêches télégraphiques suivantes :

A bord de la *Thétis* ; Toulon, le 31 octobre 1873, 6 heures 20 du matin.

J'ai la profonde douleur de vous annoncer que le vaisseau le *Magenta* n'existe plus. Vers une heure du matin, un incendie, dont la cause est encore inconnue, s'est révélé instantanément dans les soutes arrière du vaisseau par une épaisse fumée qui sortait par les panneaux du faux-pont. Immédiatement les mesures les plus énergiques furent prises pour combattre le feu en même temps qu'en prévenant les navires de l'escadre et de la rade. Mais, malgré tous les moyens employés, les flammes envahirent les parties arrière du vaisseau ; les robinets des soutes à poudre furent aussitôt ouverts, et bientôt l'on fut forcé d'évacuer le gaillard d'arrière : dès lors toutes les mesures, quoique employées avec la plus extrême activité, furent reconnues impuissantes, et je dus songer à assurer le salut de l'équipage. Les embarcations furent amenées, et les hommes après avoir lutté pied à pied contre l'incendie, durent s'embarquer par le beaupré, les chaînes et les tangons. Les hommes, dans cette circonstance, ont montré le courage et le sang-froid que l'on devait s'attendre d'eux, et moi, de ma personne, je ne quittai le *Magenta* par le tangon de tribord, que lorsque j'eus l'assurance qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver le vaisseau et que le dernier homme était embarqué. Vers trois heures et demie du matin, étant dans une baleinière à donner des ordres, j'eus la profonde douleur d'assister à l'explosion du *Magenta*, causée par l'inflammation des poudres qui sans doute n'avaient pas eu le temps d'être complètement submergées. J'avais pris la précaution de faire éloigner tous les bâtiments environnants du foyer de l'incendie, et sous ce rapport nous n'avons pas eu de nouveau malheur à déplorer. La cause d'un événement aussi subit et aussi fatal dans ses conséquences m'est encore inconnue.

31 octobre, 7 heures 43 du matin.

Après l'appel fait des hommes du *Magenta*, il y a certitude absolue que personne n'a péri.

Le *Magenta* était un des plus anciens bâtiments de la flotte cuirassée. Son blindage, d'une épaisseur de 12 centimètres seulement, n'était que partiel et ne protégeait que la flottaison et une partie de la batterie. Lancé à Brest en 1861, il a été longtemps en service à la mer. Le *Magenta*, faisait sa dernière campagne, et devait désarmer sous peu de jours pour être remplacé en escadre par le *Richelieu* cuirassé de nouvelle construction et d'un type perfectionné.

La session du Parlement allemand, qui vient de s'ouvrir, s'annonce comme devant être orageuse. Les libéraux sont inquiets. A tort ou à raison, ils craignent une réaction de la part du pouvoir contre certaines libertés acquises. Les feuilles progressistes se montrent très-soucieuses de l'avenir. C'est vraiment que la *Gazette nationale* et la *Gazette de Cologne* leur prodiguent les encouragements et s'efforcent de leur montrer tout en rose. Elles persistent à ne pas vouloir être consolées.

En revanche, le parti féodal se montre plein de gaieté et d'entrain. Son organe le plus autorisé annonce hardiment une modification ministérielle qui doit être le premier pas fait par l'empire dans une voie nouvelle.

Divers bruits circulent, en Allemagne, au sujet d'un arrêt prochain dans la lutte ecclésiastique. Certains journaux italiens, à l'occasion du voyage de l'empereur Guillaume en Italie, avaient même répandu la nouvelle que le cardinal Antonelli aurait formellement invité les évêques prussiens à lui exposer leurs idées sur la possibilité d'un *modus vivendi* à établir entre l'Eglise et l'Etat. Ces allégations ont pris en Allemagne telle consistance que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a cru devoir en examiner la portée et la valeur. Le journal ministériel n'oppose pas à ces rumeurs une incrédulité systématique, mais il faut remarquer que ses rumeurs semblables ont été plus d'une fois mises en circulation et ont toujours été démenties par les événements.

ESPAGNE

Le gouvernement de Madrid désire sans doute remporter quelques succès militaires dans le nord de l'Espagne avant les élections générales qui doivent avoir lieu en décembre prochain. En effet, le général Quesada, qui a repris tout récemment le commandement effectif de l'armée du Nord, exécute en ce moment un mouvement sur le flanc des carlistes. Il est arrivé, d'après les dernières dépêches, à Salinas, sur les frontières de l'Alava et du Guipuzcoa. Les carlistes, de leur côté, concentrent leurs forces.

Un premier engagement a eu lieu à Lum-bier, et les carlistes s'attribuent l'avantage.

Saint-Sébastien, 2 novembre.

Les projectiles carlistes ont gravement endommagé un brick français, l'*Archimède*, dans le port de Passages.

Hendaye, 2 novembre.

Des avis de source carliste confirment l'arrestation de Saballs par ordre de don Carlos. Il passera devant un conseil de guerre avec Dorregaray pour avoir compromis l'occupation de la Catalogne par les carlistes.

Chronique locale

et méridionale.

Les offices religieux de la fête de la *Toussaint* ont été célébrés, dans les Eglises de Cahors, avec une éclatante solennité. Les fidèles y ont assisté avec un pieux empressement.

A la Cathédrale, Mgr l'Evêque a officié à la grand-messe et à la cérémonie des vêpres. Le prédicateur de ce jour a été M. l'abbé Courtès, directeur de la *Maitrise*, qui a prononcé un beau sermon sur la fête de tous les Saints.

Le lendemain, après les offices des Morts, et pendant toute la soirée, une partie des habitants de Cahors ont visité le Cimetière, pour aller prier sur la tombe de ceux qui leur sont chers, pour y déposer des bouquets de fleurs et des couronnes d'immortelles.

UNE FÊTE TOUCHANTE.

Le 28 octobre, la paroisse de Catus célébrait une fête de famille, le 50^e ou plutôt le 55^e anniversaire du sacerdoce de son vénérable curé. Monseigneur avait tenu à y prendre part et à donner, en cette circonstance, à M. Caviolle, un témoignage éclatant de son estime et de sa sympathie.

La messe solennelle est célébrée à 10 heures, M. le curé officie ; deux vétérans du sacerdoce, MM. les curés de Calamane et de Montgesty l'assistent comme diacre et sous-diacre.

La voix du célébrant vibre, forte et sonore sous les voûtes sacrées. Ses mouvements sont agiles et sûrs : tout promet ces longues années qui sont dans les vœux et la prière de toute l'assistance.

78 ans d'âge, 55 de sacerdoce, 48 de ministère comme curé-doyen de Catus ; autant de chiffres éloquentes ! Cette verte vieillesse, ces fortes et douces vertus, *mens sana in corpore sano*, une âme vraiment sacerdotale, un demi-siècle d'apostolat dans la même paroisse, au milieu des siens ! tout parle.

M. le curé avait 30 ans, quand Mgr de Grainville lui confia la paroisse de Catus. Il y est né, il y retrouvait son père, maire de la commune, toute une famille nombreuse. Il avait à remplir auprès de tous les fonctions du ministère le plus délicat. Dieu lui fit la grâce d'être prophète en son pays. La paroisse tout entière devint bientôt la famille de M. le curé.

Aujourd'hui elle est heureuse de montrer, de dire par sa présence, le sentiment qui l'anime. Elle ne parle pas ; mais elle est là. Elle se souvient et elle prie.

Ce dévouement qui ne s'est jamais démenti, cette vie austère, intègre, irréprochable, cette parole véhémement parfois, charitable toujours, sans aigreur, sans fiel, ces forces non pas usées, mais employées au service de tous, cette bonté constante, universelle, sont présents à tous les esprits.

Monseigneur du haut de la chaire, s'est fait l'interprète de la pensée commune. Il a dit ce qu'est, ce que doit être le prêtre, le curé dans une paroisse. Appuyé sur la sainte Ecriture, il trace tous ses devoirs sans en affaiblir aucun. L'application est facile et chacun le saisit. Sa Grandeur résume dans deux paroles de saint Paul les pensées et les souvenirs qui se pressent : « Le prêtre qui a bien rempli son ministère mérite un double honneur. » Cette parole, elle a sa réalité, à cette heure, dans cette cérémonie où se rencontre un double hommage, celui de la vénération et celui de l'amour.

La seconde parole est adressée par saint Paul à Tite son disciple : « Montre-toi, lui écrit-il, le modèle de tout bien, dans la doctrine, dans l'intégrité et la gravité de la vie ; que ta parole soit saine, irrépréhensible, à ce point que nos ennemis eux-mêmes, soient confondus, ne pouvant rien trouver à répondre. »

Sa Grandeur a particulièrement insisté sur

ce *verbum sanum*, cette parole saine qui est la parole de Dieu, et la seule parole de Dieu; qui n'admet point de mélange ni de passion, et qui par cela même est irrécusable; qui stigmatise le mal sans effleurer jamais les personnes, déconcerte par là les irrécusableux eux-mêmes; prépare les cœurs et finit toujours par les gagner.

Le spectacle qu'offrait en ce moment l'église de Catus était émouvant et fortifiant. La modestie du prêtre souffrait de ces applications transparentes, l'assistance compatissait à l'embarras de son curé; tous applaudissaient à la parole si autorisée qui montrait, fixée à ces cheveux blancs, à cette tête vénérable du pasteur, l'aurole de l'amour et du respect de son peuple.

Les familles chrétiennes nous sauront gré de leur rappeler à l'occasion de la prochaine réouverture des Ecoles de Médecine et de Droit que les Cercles Catholiques d'Etudiant établis dans nos villes d'Université se disposent à faire le meilleur accueil aux jeunes gens qui leur seront présentés.

Voici le nom des Villes où, à notre connaissance, existent des cercles d'Etudiants: Aix en Provence, Angers, Bayonne, Bordeaux, Caen, Douai, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.

Ces cercles ne sont pas seulement, comme plusieurs pourraient le croire, des lieux de réunion où l'on trouve bonne compagnie et distraction honnête, ce sont encore et principalement des lieux d'étude où les jeunes gens ont à leur disposition une Bibliothèque et des salles de travail. Des conférences de droit, de Médecine, de Littérature, de Philosophie, etc. entièrement gratuites, s'y font en outre chaque semaine.

Sous ces divers rapports, le Cercle du Luxembourg établi à Paris, 112 rue Bonaparte, offre, à raison de sa magnifique installation, tout ce qu'on peut souhaiter.

Les volontaires d'un an sont comme les Etudiants, admis dans ces différents Cercles. Ils bénéficient, de plus, d'une notable réduction dans le prix de la cotisation.

Le Conseil municipal de Cahors se réunira samedi soir pour commencer sa session de novembre.

M. Le Tellier de Blanchard, conseiller de préfecture du Lot, a été nommé conseiller de préfecture du département de la Charente-Inférieure.

M. d'Amfreville, licencié en droit, ancien chef de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme, a été nommé conseiller de préfecture du département du Lot.

M. Barelliet, commis d'économat de 1^{re} classe au lycée Henri IV, est nommé économiste au lycée de Cahors.

Hier, 3 novembre a eu lieu la rentrée des cours et tribunaux. Le personnel judiciaire de Cahors a assisté ce matin à une messe du Saint-Esprit dite par M. Grimardias dans la chapelle de l'évêché.

Mardi dernier une touchante cérémonie réunissait au cimetière de Cahors les sous-officiers du 7^e de ligne, à l'occasion de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire d'un de leurs collègues décédé au mois de septembre dernier. Des couronnes ont été déposées sur la tombe et le sergent Lebreton a prononcé quelques paroles émaillées et dignes des sentiments de fraternité qui règnent plus que jamais dans l'armée.

On annonce que tous les officiers supérieurs nommés dans l'armée territoriale seront convoqués à Paris dans le courant du mois de janvier prochain, et seront reçus par le Maréchal-Président pendant leur séjour dans la capitale.

On nous assure que, d'un commun accord entre l'Institut des provinces et le comité local, le congrès scientifique de Périgueux est ajourné au 27 mai prochain. Cette mesure, prise dans l'intérêt de tous et qui donnera le temps de se préparer d'une manière sérieuse à cette importante session, ne peut être que bien accueillie et assurer le succès de cette importante réunion.

On annonce la publication prochaine, à Cahors, d'un nouveau journal bi-hebdomadaire,

LE CONSERVATEUR DU LOT
Journal constitutionnel ???

Nous lisons à ce sujet dans le *Republicain du Lot*:

Il n'est pas besoin de dire que la perspective de lire prochainement un second *Courrier du Lot* nous plonge dans une joie difficile à décrire.

Nous lisons dans le *Réformateur*:

Le titre du nouveau journal en dit bien long et il y a à parier dix contre un qu'on ne chantera pas la *Marseillaise* dans ses bureaux.

Nous lisons dans le *Libéral*:

« A partir du 14 novembre prochain, le *Libéral du Lot* cessera sa publication. Un arrangement pris avec un autre journal permettra à l'ancien administrateur du *Libéral* de servir leur abonnement jusqu'à leur expiration. »

Nous lisons dans le *Courrier du Lot*:

Le *Journal du Lot*, naguère l'organe conservateur par excellence, que pense-t-il de cette création inattendue? Pourquoi lui, toujours à l'affût des nouvelles de la première heure, ne souffle-t-il mot de la naissance du *Conservateur du Lot*? Il n'est donc plus jugé digne de représenter les conservateurs? Que va-t-il représenter désormais? — Nous l'avions averti.

Nous n'acceptons pas les leçons et les avertissements du *Courrier du Lot*.

Nous croyons comprendre mieux que lui les vrais principes conservateurs et les défendre mieux que lui.

A la suite des pluies persistantes de ces jours derniers, le Lot a grossi de 1 mètre 80. Aujourd'hui 4 novembre, la rivière est rentrée dans son lit.

Montauban, 3 novembre.

La crue de la Garonne a atteint, dans le milieu de la journée d'hier, son maximum dans le département.

L'échelle du pont de Très-Cassés a accusé, à 4 heures du matin, une hauteur d'eau de 5 mètres 20.

Aujourd'hui, toute crainte de danger paraît éloignée; le temps semble remis au beau et la Garonne décroît lentement.

Le Tarn et l'Aveyron ont éprouvé une crue insignifiante.

Agen, 3 novembre.

La Garonne, après avoir envahi les bas-quartiers de la ville, se retire lentement. Au moment où nous mettons sous presse elle occupe encore le cours du gravier et les abords de la porte Saint-Antoine.

Toulouse, 3 novembre.

La ville de Toulouse et le faubourg Saint-Cyprien principalement viennent de traverser deux jours d'alarmes et d'angoisses. On a craint de voir se renouveler la terrible catastrophe du mois de juin dernier.

Heureusement la crue du 1^{er} novembre n'a pas persisté et la baisse s'était déclarée dès le 2.

On nous écrit de Gourdon:

A l'audience de police correctionnelle du 30 octobre, le tribunal de Gourdon a jugé quatre vagabonds, mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Gramat, sous la prévention, en outre, de plusieurs autres délits qui ont été commis dans les circonstances suivantes et curieuses pour le premier prévenu.

Le 2 octobre, le parquet de Gourdon fut avisé qu'un individu étranger parcourait les communes du canton de Gramat, se disant fils de M. le président du tribunal civil d'Arras, et demandait l'hospitalité aux maires ou aux instituteurs. M. le substitut télégraphia à Arras et apprit que M. le président n'avait pas de fils; nul doute que l'individu qu'on avait signalé ne fût un escroc. L'ordre de l'arrêter fut donné et il fut conduit à Gourdon, porteur d'un sac de voyage rempli de certificats, de lettres ou autres documents qui furent reconnus être l'œuvre d'un faussaire: en effet, à l'aide d'instruments renfermés dans le sac de voyage, cet individu avait fait de faux cachets appliqués aux certificats qu'il était sensé avoir obtenus. Ainsi muni de ces pièces, il se rendait intéressant et il était parvenu à se faire

héberger pendant plusieurs jours chez des personnes fort honorables.

Ce prétendu fils du président d'Arras n'est en réalité que le nommé Chévrier (Ernest), âgé de 34 ans, né à Savenay (Loire-Inférieure), lithographe. Il a subi six condamnations, dont la dernière à un an de prison pour vagabondage et fabrication de faux papiers. La prévention lui reproche aujourd'hui, outre le fait de vagabondage, le délit d'escroquerie et l'usage de pièces fausses fabriquées par lui. La lecture des pièces de conviction a tenu près de trois quarts d'heure; parmi ces pièces on a fort remarqué deux lettres fausses, avec entête imprimée, légalisation et faux cachet, écrites par M. le maire d'Evreux, dans lesquelles on fait savoir à l'inculpé qu'on a payé des sommes importantes, selon son désir, pour marquer généreusement son passage dans certaines localités; ces largesses variaient, en moyenne, de 100 à 200 fr. par jour; puis la missive terminait en annonçant qu'il lui restait encore plus de 280,000 fr. à dépenser.

Le prévenu a répondu qu'il croyait vrai tout ce qu'il avait écrit ou dit; qu'il est atteint d'une maladie nerveuse, et que pendant ses crises il n'a pas conscience de ses actes.

Le ministère public, par l'organe de M. Delbourg, substitut, a représenté l'inculpé comme un habile escroc, dangereux pour la société, et a réclamé une application sévère de la loi.

Après ce réquisitoire, le tribunal a rendu un jugement qui a reconnu Chévrier coupable des cinq délits relevés contre lui, et attendu néanmoins que l'information n'a pas établi que ledit Chévrier se fût fait remettre des sommes d'argent, le tribunal ne l'a condamné qu'à six mois d'emprisonnement.

Le quatrième prévenu, âgé de 44 ans, compte vingt-deux condamnations, dont un grand nombre de 15 mois à 2 ans pour vol, vagabondage, rébellion, etc.

Ce malheureux a demandé au tribunal, comme une faveur, une longue détention; mais le tribunal n'a pas voulu établir un pareil précédent; il a condamné l'inculpé à 6 mois de prison.

BRUNEL.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 5 au 15 octobre 1875.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1^{er} Rochette, 2^e Vieussens.
Mathématiques. — 1^{er} Vieussens, 2^e Rochette.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1^{er} Cascroux, 2^e Desbans.

Philosophie.

id. 1^{er} Maury, 2^e Aussel.

Rhétorique.

Discours latin. — 1^{er} Pradel, 2^e Cantarel.
Version latine. — 1^{er} Cantarel, 2^e Labro.

Seconde.

Thème latin. — 1^{er} Bousquet, 2^e Cabanès.
Version latine. — 1^{er} Alibert, 2^e Grépon.

Troisième.

id. 1^{er} Bertrand, 2^e Pascale.
Thème latin. — 1^{er} Valat, 2^e Rigaldies.

Quatrième.

Version latine. — 1^{er} Barbie, 2^e Delpech.
Orthographe. — 1^{er} Roche, 2^e Parvieux.

Cinquième.

Version latine. — 1^{er} Maratuech, V.; 2^e Rossignol.
Orthographe. — 1^{er} Taillade, G., 2^e Maratuech, V.

Sixième.

id. 1^{er} Castagné, 2^e Talou.
Thème latin. — 1^{er} Fayrel, 2^e Tinel.

Septième.

Orthographe. — 1^{er} Mogniat, 2^e Bramel
Thème latin. — 1^{er} Tinel, 2^e Deleau.

Huitième.

Orthographe. — 1^{er} Prunieras; 2^e Rouquié.
Calcul. — 1^{er} Arbouys, 2^e Benech.

Classe primaire. — Première division.

Orthographe. — 1^{er} Labro, 2^e Soulié.
Ecriture. — 1^{er} Labro, 2^e Laur.

Deuxième division.

Orthographe. — 1^{er} Denons, 2^e Gaston.
Ecriture. — 1^{er} Biar, 2^e Delpech.

Troisième division.

Orthographe. — Benech, Ernest, 2^e Cantagrel.
Ecriture. — 1^{er} Cantagrel, 2^e Benech, Ernest.

Quatrième division.

Orthographe. — 1^{er} Baudel, 2^e Gaston.
Ecriture. — 1^{er} Baudel, 2^e Manhiabal.

Le censeur des Etudes,

T. DURAND.

THÉÂTRE

Direction de M. Cassius. — Jeudi, 4 novembre 1875.

En Vagon, épisode de voyage en 1 acte.

Le Tigre du Bengale, vaudeville en 1 acte.
La Grève des Forgerons, pièce en 1 acte, jouée par M. d'Alessy.

La Mi-Carême, vaudeville nouveau en 1 acte.

Avis. — Pour répondre à de nombreuses réclamations, nous avons l'honneur de prévenir le public de la ville et des pays environnants, que l'on peut, à partir du 4 novembre, traiter par correspondance en adressant à l'Administration, la veille ou l'avant-veille du jour ou l'on veut aller au spectacle, une lettre affranchie, contenant en timbres-postes, le montant des places. Les coupons sont envoyés par retour du courrier, franco.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Versailles, 4 novembre 3 h. soir.

Le centre gauche, qui préférerait une interpellation contre la politique de M. Buffet à la discussion immédiate de la loi électorale, vient de se rallier à ce dernier système de conduite.

Séance du jour.

Versailles, 4 novembre, 4 h., soir.

L'Assemblée nationale a repris ses séances à 2 heures, sous la présidence de M. le duc d'Audiffred-Pasquier.

Le tirage au sort des bureaux a eu lieu.

Le nombre des députés assis à leur banc est plus considérable qu'aux séances antérieures de rentrée.

Dernière Heure

Versailles, 4 novembre, 5 h. 20 du soir.

M. Buffet demande la mise en tête de l'ordre du jour de la deuxième délibération de la loi électorale; il rappelle avoir annoncé à la commission de permanence son intention de faire cette demande dès la première séance.

M. Pascal-Duprat suppose qu'il n'y a aucun calcul personnel de la part du vice-président du conseil; il déclare que lui et ses amis veulent les élections prochaines; mais préalablement la suppression de l'état de siège et l'abolition de la loi des maires; il demande la mise à l'ordre du jour de ces deux questions.

L'Assemblée vote la discussion de la loi électorale pour lundi, et vote ensuite la mise à l'ordre du jour de la loi de la nomination des maires, ainsi que diverses propositions relatives à la levée de l'état de siège.

Bourse de Paris

Paris, 4 novembre 1875.

Rente 3 p. %	65.80
— 4 1/2 p. %	95.10
— 5 p. %	103.75

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE
TARN-ET-GARONNE
Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUEL et de BOURGES
CAPITAL SOCIAL : 1,400,000 FRANCS

ÉMISSION
de 5,000 Obligations

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE

Rapportant 18 francs d'intérêt annuel

Payables le 1^{er} Mai et le 1^{er} Novembre

Remboursables à 300 fr. en 50 ans à partir de 1876.
Ces Obligations sont garanties: 1^o par une inscription hypothécaire spéciale de premier rang sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bourges; 2^o par une deuxième inscription hypothécaire sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bruniquel, et sur les bâtiments qui les environnent. Le produit des forges et Hauts-Fourneaux de Bourges et de Bruniquel est évalué, selon rapports d'ingénieurs métallurgistes, à 760,000 fr.

LES CHARBONNAGES DE FLORIFOUX

On lit dans le *Figaro* du 27 octobre :

« Le charbon est aujourd'hui aussi nécessaire à l'industrie que le pain l'est à l'homme. Aussi l'a-t-on justement nommé « le pain de l'industrie. » Lorsque le charbon manque, un malaise intense se produit ; et la crise houillère de 1872 a été non moins terrible que la famine d'autres époques. — Jugez-en par ces chiffres : en 1872, le charbon tout venant valait 13 à 14 francs la tonne pris à la mine ; en 1873, on le payait 32 ou 35 francs, et on n'en trouvait pas à ce prix : c'était la livre de pain de 4 sols, payée 20 et 24 sols en 1842. »

« Seulement, le pain est retombé à 4 sols, et le charbon coûte toujours de 19 à 23 francs la tonne. »

« Aussi les bénéfices des exploitations houillères ont-ils, depuis cette époque, augmenté dans des proportions énormes. Tout le monde connaît l'exemple si souvent cité du denier d'Anzin, mais ce qu'on ignore, c'est que la plus-value a été plus forte encore pour des compagnies secondaires. »

« Evidemment, ces compagnies ne sont pas les premières venues ; elles datent de quelque temps déjà, mais aujourd'hui leur siège est fait, leur valeur établie ; la fortune a souri aux intéressés, qui savourent aujourd'hui les jouissances d'un succès inespéré. De celles-là, il n'y a pas à parler ; mais le champ qu'elles ont parcouru est ouvert à d'autres, c'est-à-dire aux compagnies nouvelles. »

« Ce sont elles qui sont intéressantes et doivent intéresser ; et lorsqu'on voit une part de Bruay, sur laquelle il a été versé 400 fr.

se négocier à 17,000 fr. ; une action de Bully Grenay, 166 fr. versés, être cotée 4,000 fr. ; une action Vicoigne, 600 fr. versés, valoir 33,000 fr. ; n'est-on pas en droit de se dire : « Mais voilà des placements vraiment exceptionnels ! »

« Reste la question de succès. Tout est là pour un charbonnage : et nous allons vous dire de quoi ce succès dépend. »

« D'abord, et cela coule de source, le succès c'est le haut prix de vente par rapport au prix de revient. — Or, ce haut prix est acquis aujourd'hui ; le charbon ne baissera plus de valeur ; au contraire, la crise reste à l'état latent. Il y a manquant ; la production est au-dessous de la consommation, et la France, par exemple, consomme 23 millions de tonnes, alors qu'elle n'en produit que 17 millions. — Où prend-elle la différence ? A l'étranger et surtout en Belgique. »

« Pour être sur de sa prospérité, un charbonnage doit remplir les conditions suivantes : posséder des veines puissantes, être dans un centre de grande consommation, avoir des facilités de transport, mais surtout se trouver dans un milieu de population minière. Ce dernier point est capital. Les ouvriers font défaut, en France surtout. Dans notre pays, la production pourrait être facilement accrue, en raison de l'abondance du charbon ; mais la main-d'œuvre manque. En Belgique, c'est le contraire ; la population est très-dense et se porte avec empressement vers les mines. »

« Or, la Compagnie de Florifoux, que nous avons prise pour type, et qui est une compagnie neuve et ayant conséquemment devant elle les perspectives d'avenir parcourues par les Compagnies anciennes, se trouve précisé-

ment réunir ces quatre conditions essentielles qui seules peuvent assurer la prospérité d'une entreprise de cette nature. »

« Sa concession, d'une étendue de 500 hectares, est d'une richesse remarquable, elle possède vingt-trois veines exploitables, formant un massif de 8 m. 05 c. d'épaisseur, sur une longueur de 2,200 mètres et une profondeur de 900 mètres. Ce n'est ni plus ni moins qu'un cube de 15,939,000 tonnes de charbon assurant une extraction annuelle de 80,000 tonnes et un bénéfice moyen de 400,000 fr. pendant cent quatre-vingt-dix-neuf ans. »

« Située dans le bassin de Namur, prolongement des bassins de Mons et de Charleroi, elle se trouve à distance moyenne de toutes les grandes entreprises métallurgiques et industrielles de la Belgique et du Nord de la France. »

« Ses moyens de transport sont exceptionnels : la concession longe la Sambre canalisée ; enfin, le chemin de fer, de l'Etat belge se trouve de l'autre côté de la rivière. »

« La concession est dans le centre même de la population minière ; c'est-à-dire assurée de sa main-d'œuvre, quelque importance qu'elle donne à son extraction. »

« Le capital est d'une proportion restreinte, et il est pourtant suffisant pour satisfaire à tous les besoins. J'ajouterai que le succès n'est plus une hypothèse, mais une certitude. L'œuvre est en pleine voie ; un premier puits donne, depuis deux mois, une moyenne d'extraction de 320 hectolitres par jour ; un second puits est en creusement, et dans quelques mois verra doubler les produits. Les routes d'accès sont établies ; le railway de la Sambre construit. »

« Il y a bien là les vrais points de départ,

d'une prospérité certaine. »

En terminant, le *Figaro* fait entendre qu'un grand industriel intéressé dans l'affaire serait disposé à céder partie de ses actions au pair, et il engage vivement ses lecteurs à profiter de l'avantage et à s'adresser au siège social, 16, place Vendôme, Paris.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
 Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
 Une des plus anciennes Maisons de Fabrication de Montres de France.
Robert Amiel, Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie
 Gr^e-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
 Horloges publiques parfaites pour Églises, Hôtels de Ville, etc.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés
 Le Propriétaire-gérant A. Laytou.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
 id. pour les Départements. fr.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
 ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
 - Payables 50 francs par trimestre.
 - La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
 - Vie de la très-sainte Vierge, par Le Muletier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
 - La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite de deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. REMPLACENT, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. — Envoi franco de prospectus sur demande.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
 Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
 CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
 HAUTE-RIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
 Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
 Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. %, qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTEMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison

vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonnères (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION** de M. **AUBREY**, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays ; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées free of charge à 40 c. convaincre les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépot dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.



C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

in-8°. — Prix : 4 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITE. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.